

OFFICE DE TOURISME DE PALAVAS-LES-FLOTS
SEANCE DU COMITE DIRECTEUR DU 16 NOVEMBRE 2022 à 17h00
Lieu : Salle Nausicaa – Phare de la Méditerranée - Palavas-les-Flots

PROCÈS-VERBAL

Date de la convocation : Jeudi 10 novembre 2022

Date de la séance : Mercredi 16 2022 à 17h00

Membres présents :

Emmanuelle ARNOLD-PHILLIPOT, Anne BONNAFOUS, Frédéric BOUSCAREN, Jean-Louis GOMEZ, Jean-Marie GUIRAUD-CALADOU, Christian JEANJEAN, Jérôme JEANJEAN, Alain JOYES, René LOPEZ, Iris MAROUANI, Sylvie MARTEL-CANNAC, Bernard MAZZILLI, Gil MICHEL, Thierry MILOT, Sébastien RIVES, Michel ROZELET, Denis SALVADOR, Fanny THOMAS

Membres excusés ayant donné procuration :

Pierre KAUP à Anne BONNAFOUS

Membres excusés :

Sandrine ARNAL, Pamela BESSIERE, Eva COCHARD, Jean-Marie BENEZECH, Paul COURTAUX, Virginie DURNEZ, Serge FARRAS, Didier GAL, Anna RIGAL LARMIGNAT, Clotilde ROQUES DOMINGO, Jean-Frédéric SUTTEL

Direction de l'Office de Tourisme (art R 133-7 C tour.)

Présent : Stéphanie DUFOUR, Directrice

Président de la séance : Christian JEANJEAN

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 19 (y compris les procurations.)

1) INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - INSTALLATION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

Rapporteur : M. Le Président

Le comité de Direction comprend 30 membres, soit 16 membres du Conseil Municipal, représentants de la collectivité territoriale et 14 socioprofessionnels, contribuant au développement touristique de la commune.

En raison de la démission de Mme Michèle LARMIGNAT de ses fonctions de conseillère municipale, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Par arrêté municipal en date du 07.07.2022, n°124/2022, M. Frédéric BOUSCAREN est nommé en qualité de membre représentant du conseil municipal au sein du comité directeur de l'Office de tourisme.

Le comité directeur est invité à proclamer l'installation de Monsieur Frédéric BOUSCAREN en qualité de membre du comité directeur.

Vu la démission de M. Frédéric BOUSCAREN en qualité de membre du collège des socio-professionnels et de vice-président il convient d'installer un nouveau membre du Comité directeur. Par arrêté municipal en date du 15.07.2022, n°224/2022, Mme Fanny THOMAS, directrice du bar Le Palavasien, est nommée en qualité de membre du collège des socio-professionnels au sein du comité directeur de l'Office de tourisme.

Le comité directeur est invité à proclamer l'installation de Madame Fanny THOMAS en qualité de membre du comité directeur.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - ELECTION DU VICE PRESIDENT DE L'OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : M. Le Président

Vu la démission de M. Frédéric BOUSCAREN en qualité de vice-président et en application de l'article R133-5 du code de tourisme, il convient d'élire le vice-président du comité directeur de l'Office de Tourisme.

Candidature proposée en tant que Vice-président : Bernard MAZZILLI

À l'unanimité le comité directeur décide de voter à main levée.

Après délibération, Bernard MAZZILLI est élu vice-président à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3) DIRECTION INTÉIMAIRE

Rapporteur : M. Le Président

Il est proposé au comité directeur d'approuver la désignation d'un directeur intérimaire dans l'attente du recrutement d'un directeur de l'établissement public qui exercera les attributions au titre de l'article R133-13 et s du code du tourisme.

Cet intérim ne saurait excéder 6 mois.

Un projet de contrat est soumis au comité qui l'approuve et autorise M le Président à signer tout acte relatif à cette affaire. Le document est communicable.

Le comité directeur est invité à délibérer.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4) DÉLÉGATIONS DU COMITÉ DIRECTEUR AU DRECTEUR INTERIMAIRE

Rapporteur : M. Le Président

Il est proposé au comité directeur de donner délégation au directeur intérimaire pendant la durée de son contrat afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget au titre de l'article R2221-24 du code général des collectivités territoriales.

Le comité directeur est invité à délibérer.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2022

Rapporteur : M. Le Président

Il est proposé au comité directeur d'approuver le procès-verbal de la dernière séance.

Une copie est consultable à l'Office de tourisme aux heures habituelles d'ouverture des bureaux ou sur le site internet de l'Office de tourisme à <https://www.ot-palavaslesflots.com/espace-pro-et-presse/vie-statutaire/>

Le comité directeur est invité à délibérer.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Rapporteur : M. Le Président

Il est proposé la désignation de M. Jean-Louis GOMEZ comme secrétaire de séance.

Le comité directeur est invité à délibérer.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6) FINANCES LOCALES – DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : Bernard MAZZILLI

Le président propose au comité directeur la décision modificative n°01-2022 selon les éléments fournis par l'Office de Tourisme.

Le projet de décision modificative n°01-2022 a été joint à la présente.

SECTION D'EXPLOITATION	BP 2022 + BS	DM1 proposition	BP 2022 + BS + DM
Dépenses	922 591,83	58 700,00	981 291,83
	€	€	€
011 - Charges à caractère général	348 091,83	13 700,00	361 791,83
	€	€	€
6288 - Autres	90 841,83	13 700,00	104 541,83
	€	€	€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	526 000,00	45 000,00	571 000,00
	€	€	€
6411 - Salaires, appointement, commissions de base	396 300,00	45 000,00	441 300,00
	€	€	€
014 - Atténuation de produits	-	-	-
	€	€	€
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-
	€	€	€
042 - Opérat. d'ordre transfert entre sections	35 000,00	-	35 000,00
	€	€	€
65 - Charges diverses de gestion courante	12 000,00	-	12 000,00
	€	€	€
67 - Charges exceptionnelles / opé e gestion	1 000,00	-	1 000,00
	€	€	€
68 - Dotations aux amort et aux provisions	500,00	-	500,00
	€	€	€
Recettes	922 591,83	58 700,00	981 291,83
	€	€	€
002 - Résultat fonct. antérieur reporté	244 591,83	-	244 591,83
	€	€	€

013 - Atténuations de charges	31 000,00	-	31 000,00
	€	€	€
042 - Opérat. d'ordre transfert entre sections	24 000,00	-	24 000,00
	€	€	€
70 - Vente prod. fabr., prest.serv., marchandises	36 500,00	-	36 500,00
	€	€	€
74 - Dotations, subventions et participations	180 000,00	- 80 000,00	100 000,00
	€	€	€
748 Autres attributions et participations	180 000,00	- 80 000,00	100 000,00
	€	€	€
75 - Autres produits de gestion courante	405 000,00	138 700,00	543 700,00
	€	€	€
7588 Autres Produits divers de gestion courante	405 000,00	138 700,00	543 700,00
	€	€	€
77 - Produits exceptionnels	1 000,00	-	1 000,00
	€	€	€
78 - Reprises sur amortissement et provisions	500,00	-	500,00
	€	€	€

SECTION INVESTISSEMENT	BP 2022 + BS	DM1 proposition	BP 2022 + BS + DM
Dépenses	132 973,19	-	132 973,19
	€	€	€
001 - Résultat antérieur reporté	-	-	-
	€	€	€
040 - Opérat.d'ordre transferts entre sections	24 000,00	-	24 000,00
	€	€	€
20 - Immobilisations incorporelles	28 000,00	-	28 000,00
	€	€	€
21 - Immobilisations corporelles	80 973,19	-	80 973,19
	€	€	€
23 - Immobilisations en cours	-	-	-
	€	€	€
Recettes	132 973,19	-	132 973,19
	€	€	€
001 - Résultat d'investissement reporté	97 973,19	-	97 973,19
	€	€	€
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
	€	€	€

040 - Opérat. d'ordre transfert entre sections	€ 35 000,00	€ -	€ 35 000,00
10 - Dotations, fonds divers et reserves	€ -	€ -	€ -

Le comité directeur est invité à délibérer.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7) FINANCES LOCALES – VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2023

Le comité directeur est invité à débattre des orientations budgétaires pour 2023 sur la base du rapport qui lui a été joint à la convocation.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le comité directeur est invité à délibérer.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8) TOURISME – OFFRE MEDIAKIT

Il est proposé au comité directeur de mettre à jour l'offre MEDIAKIT à l'attention des professionnels du tourisme de notre destination.

Le guide du partenaire est annexé à la présente.

Le comité directeur est invité à délibérer.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9) GROUPEMENT DE COMMANDE INFORMATIQUE AVEC LA COMMUNE

Dans le cadre du renouvellement du marché public relatif à la maintenance informatique et afin de favoriser la recherche de solution qualitative à moindre coût, la création d'un groupement de commandes a été proposée par la commune de Palavas-les-Flots.

La convention est annexée à la présente.

Le comité directeur est invité à délibérer.

Après délibération, l'affaire est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.